



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM PAU MERMOZ 32 AVENUE JEAN MERMOZ 64000 PAU

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Mr BOULIN Maxime, gérant de la société 1LIFE, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 1 CAMIN DEU CIRCUIT 64370 ARNOS, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Mr BOULIN Maxime RESIDENCE ORHY BAT B 23 IMPASSE SARRANCE 64140 BILLERE
Nombre de parts	1000
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 24 février 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06

"lu et approuvé"
